

# APRÈS DIPLÔME

## COMPÉTENCES ACQUISES

Le titulaire du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance est formé à l'acquisition des compétences pour :

- **Construire un accueil du jeune enfant** de qualité, respectueux de son rythme et de son environnement familial
- **Appréhender les techniques de soins** liées à l'hygiène, l'alimentation, le sommeil
- **Veiller à la sécurité** physique et affective
- **Développer la socialisation** et faire des propositions éducatives
- Savoir **entretenir les différents espaces** de vie du jeune enfant

## DÉBOUCHÉS

- Travail auprès des jeunes enfants **à domicile** (assistant(e) maternel(le), garde à domicile) et **en collectivité** (multi accueil, crèche, halte garderie, école maternelle, micro crèche ...)
- Possibilité d'accéder après quelques années d'expérience à d'**autres diplômes** (Auxiliaire de puériculture, Educateur de Jeunes Enfants)



## LE CRFPE

Le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance accompagne la professionnalisation des acteurs de son champ d'activité, en mettant à la disposition des institutions, des professionnels et des stagiaires, sa compétence en matière d'ingénierie de formation.

Nous proposons aujourd'hui des formations qualifiantes, des stages de formation visant l'acquisition et le renforcement des compétences et des prestations de conseil pour accompagner le développement des structures d'accueil petite enfance.



## NOUS CONTACTER

CRFPE - 465 Rue Courtois 59000Lille

Tel : 03 20 14 93 00

Courriel : [accueil@crfpe.fr](mailto:accueil@crfpe.fr)

Site : <https://www.crfpe.fr/>



# CAP

## ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

ELIGIBLE AU CPF



# FORMATION

SUR 1 AN

## ● Formation théorique

### EP1 - Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte.
- Adopter une posture professionnelle adaptée.
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné.
- Mettre en œuvre les activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant.
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages.
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant.

### EP2 - Exercer son activité en accueil collectif

- Établir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant.
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement.
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant.
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

### EP3 - Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action.
- Négocier le cadre de l'accueil.
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant.
- Élaborer les repas.

## Formation pratique

En structure petite enfance et/ou en école maternelle :

- **Pour les salariés** en structure petite enfance : sur le lieu d'emploi
- **Pour les non-salariés** (490h de stage minimum) auprès d'enfants de 0 à 3 ans d'une part, et de 3 à 6 ans d'autre part

## NOS PLUS

- Une **formation reconnue de qualité**, dispensée par des formateurs expérimentés et des professionnels de la Petite Enfance
- Un **réseau de professionnels** et des **structures multiples**
- Un **accompagnement** dans la construction de nouvelles identités professionnelles
- Formation possible en **apprentissage** et en **contrat de professionnalisation**

## POUR QUI?

Titulaire de l'un des diplômes qui dispense des épreuves de matières générales :

- De niveau 4 reconnu par le Ministère de l'Éducation Nationale ou de l'Agriculture
- De niveau 3 CAP, BEP...

Certains diplômes (BEP Carrières sanitaires et sociales, CAP Employé technique de collectivité, Certificat d'Aide Médico-Psychologique, Diplôme d'Etat Aide Soignant...) permettent de bénéficier d'allègements.

## CALENDRIER

**Retrait des dossiers d'inscription** à la sélection : permanent

**Clôture des inscriptions** : mi-juillet

**Sélection sur entretien**

**Périodes de formation** : septembre à mai

**Rythme de formation** :

Formation théorique : 2 jours par semaine

Formation pratique : 3 jours par semaine

## € COÛT

Les coûts de cette formation sont disponibles sur notre site internet :

<https://www.crfpe.fr/cap-aepe-petite-enfance>

